



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le 24 décembre 2013
Réf : QP-26/13

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°17 du 6 décembre 2013 de Madame la
Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse de mon département à la question
parlementaire sous rubrique.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en l'expression de mes sentiments
très distingués.

Félix Braz
Ministre de la Justice

**Réponse du Ministre de la Justice à la Question parlementaire n° 17 du 6
décembre 2013 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député
Gilles Roth**

Les honorables députés sollicitent la position du Gouvernement sur la Proposition de loi française en matière de prostitution.

Ce sujet important et sensible mérite d'être examiné en détail de sorte que les réflexions du Gouvernement sur cette question ne sont pas encore terminées et ce d'autant plus que la question parlementaire a été posée le lendemain de l'assermentation des ministres du Gouvernement.

Il est de l'intention du Gouvernement d'engager un débat sur le phénomène de la prostitution au Luxembourg en vue de trouver une solution basée sur le respect réciproque entre homme et femme dans l'optique également de créer un cadre légal à la prostitution.

La Chambre des Députés sera bien entendu associée à ce débat.